



## Fiche signalétique

# *Hasten™ NT Ultra Spray Adjuvant*

Date de publication : 12/08/2022 (m/j//a)

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du produit :** Hasten NT Ultra Spray Adjuvant

**VICTORIAN CHEMICALS GROUP**

**Adresse :** 83 Maffra Street, Coolaroo, (Victoria) 3048 AUSTRALIE

**Numéro de téléphone d'urgence :** À toute heure, (613) 787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	% (p/p)	TLV de l'ACGIH	N° de CAS
Ingrédients non dangereux	100	S/O	Mélange
Ester éthylique et méthylique d'huile végétale	> 60	S/O	S/O
Surfactants non ioniques	10 - 30	S/O	S/O

**Synonymes :** Inconnus.

**Nom chimique :** Adjuvant à base d'huile de graines estérifiée.

**Usage(s) du produit :** Adjuvant agricole pour bouillie.

**Numéro d'homologation :** 31760 - Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Propriétés physiques :** Liquide limpide jaune.

**Voies d'administration :** Peau, yeux, ingestion et inhalation.

**Symptômes d'une exposition aiguë :** Légèrement irritant pour les yeux.

**Effets de l'exposition chronique :** Inconnus.

### 4. PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Pratiquer la respiration artificielle **SEULEMENT** si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas **ET** s'il y a absence de pouls.

**Contact avec la peau :** Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

**Ingestion :** Appeler **IMMÉDIATEMENT** le 911 pour obtenir de l'aide médicale. Si la victime n'est pas évanouie et n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200 à 300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissures; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau.

**Avis au médecin :** Il n'existe pas d'antidote spécifique; traiter selon les symptômes.

## 5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Point d'éclair** : > 150 °C (TCC).

**Température d'auto-ignition** : Aucune donnée.

**Limite d'inflammabilité (inférieure)** : Non disponible.

**Limite d'inflammabilité (supérieure)** : Non disponible.

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Techniques de lutte contre l'incendie** : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

**Autres risques d'incendie ou de feu** : Inconnus.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

**Protection environnementale** : Empêcher tout dégagement subséquent d'atteindre le sol ou l'eau. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour minimiser l'étendue de la contamination dans l'environnement.

**Déversement, fuite ou dégagement** : Absorber la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante convenable. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière à l'aide d'un absorbant. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer comme il convient. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

**Produits chimiques de désactivation** : Inconnus.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Méthodes de manipulation** : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, se laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder loin de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Garder les contenants fermés. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage** : Ne pas exposer à des températures dépassant 40 °C pendant des périodes prolongées.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux** : Des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

**Protection de la peau** : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

**Protection respiratoire** : En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA pour les vapeurs organiques.

**Équipement de protection supplémentaire** : N'est pas exigé.

**Mesures d'ingénierie** : Assurer une extraction d'air local ou une ventilation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect** : Liquide limpide jaune.

**Poids volumique apparent** : 0,895 à 20 °C.

**Point d'ébullition** : > 200 °C.

**Point de fusion** : < 0 °C.

**Solubilité (eau)** : Émulsion laiteuse.

**Solubilité (autre)** : Aucune donnée.

**pH** : Non disponible.

**Volatilité en %** : Non déterminée.

**Taux d'évaporation (éther=1)** : Non déterminé.

**Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C)** : Non déterminée.

**Densité de vapeur (air=1)** : Non déterminée.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : Stable dans des conditions normales.

**Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.

**Conditions à éviter** : Sources de chaleur.

**Matières incompatibles** : Oxydants forts.

**Produit(s) de décomposition dangereux** : La décomposition thermique peut provoquer la libération de vapeurs et de gaz irritants.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Inhalation** : L'inhalation des vapeurs ou du brouillard de pulvérisation peut causer une légère irritation des voies respiratoires.

**Contact avec la peau** : Le contact prolongé ou répété peut causer une légère irritation de la peau.

**Contact avec les yeux** : Légèrement irritant pour les yeux.

**Ingestion** : L'ingestion de quantités importantes du produit peut causer des nausées, des vomissements ou de la diarrhée.

**Effets chroniques** : On ne prévoit pas d'effets secondaires à long terme.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Renseignements écotoxicologiques** : Devrait être non toxique pour les organismes aquatiques.

**Effets sur l'environnement** : Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

**Persistance et dégradation** : Inconnues.

## 13. ÉLIMINATION

**Élimination du contenant** : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser. Rincer le contenant trois fois (ou l'équivalent) et ajouter les rinçures dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vu de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un dépôt, ou selon une autre méthode approuvée par les autorités locales.

**Élimination des déchets** : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## 14. TRANSPORT

**Classification canadienne pour le TMD** : Non réglementé.

**Téléphone d'urgence transport** : (613) 787-5620.

## 15. RÉGLEMENTATION

**Classification et règlements (SIMDUT)** : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Victorian Chemicals Group ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

**Rédaction** : VICTORIAN CHEMICALS GROUP